

Consignes de tri

Tout ce qu'il faut savoir !



● Le tri sélectif des déchets de tous les jours

EMBALLAGES



Les cartonnettes

Les bouteilles et flacons en plastique

Les briques alimentaires

Les boîtes et barquettes en métal



Ils ne se recyclent pas

Les films et sacs en plastique
 Les petits emballages en plastique (barquettes, pots de yaourts...)
 Le polystyrène
 Les emballages ayant contenu des produits toxiques

Le cas particulier des emballages en plastique

Seuls bouteilles et flacons se recyclent ; pas de sacs de supermarché, ni de films enveloppant les emballages et les revues.

De même, les pots de yaourt et barquettes vides sont à jeter avec les ordures ménagères : leur recyclage n'étant pas intéressant économiquement et écologiquement.

Compactez, s'il vous plaît !



Il est fortement conseillé de bien compacter les emballages : les cartons s'aplatissent et les bouteilles s'écrasent. Le gain de place ainsi obtenu dans la colonne permettra des économies importantes sur les coûts de transport vers le centre de tri. Si rien n'est compacté, les colonnes se remplissent trop vite ! Ajoutons qu'il n'est pas nécessaire de laver les emballages, mais de bien les vider.

VERRE



Les pots et bocaux

Les bouteilles

PAPIER

Les publicités et catalogues



Les magazines

Les journaux, papiers d'écriture et de bureau, enveloppes



Ils ne se recyclent pas

Les bouchons et couvercles
 La vaisselle, faïence et porcelaine
 Les ampoules
 Les vitres et miroirs



Ils ne se recyclent pas

Les papiers salis ou gras
 Les papiers spéciaux (calque, carbone, papier peint)
 Les annuaires

Le tri sélectif des déchets spéciaux



● La Déchèterie

La déchèterie est un lieu clôturé et gardienné pendant les heures d'ouverture. Elle permet d'offrir de nouveaux débouchés aux déchets encombrants (en raison de leur poids, de leur volume) et aux déchets toxiques, afin de faire disparaître les dépôts sauvages.

Pour vous faciliter la tâche, des bennes et des conteneurs, identifiés par un panneau, sont mis à votre disposition.

Les déchets ainsi triés pourront ensuite être recyclés, valorisés ou éliminés dans les meilleures conditions (d'où l'importance de la qualité du tri par les particuliers).

J'apporte à la déchèterie



Cartons



Gravats



Déchets ménagers spéciaux
(peintures, solvants, phytosanitaires...)



Tout venant non valorisable



Bois



Néons,
ampoules fluocompactes



Ferrailles



Déchets d'Equipements
Electriques et Electroniques (DEEE)



Huiles de friture



Déchets verts



Batteries



Huiles de vidange et filtres

● Les Textiles

Cette collecte a été mise en place début 2009 au travers d'un partenariat entre le SDEE et le Relais. Cette entreprise d'insertion sociale, filiale de la Communauté Emmaüs, est le premier acteur français de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles de seconde main.

Désormais, pour vous débarrasser de vos vieux vêtements, textiles et linges de maison usagés, chaussures ou jouets inutilisés, vous pouvez les remettre aux associations oeuvrant déjà sur le département (Emmaüs, Secours Catholique, Croix Rouge, Yvonne Malzac, Quoi de Neuf...), ou les déposer dans l'un des 50 conteneurs mis en place.



Consignes de dépôt dans les conteneurs

Ces quelques consignes visent à préserver la qualité des vêtements que vous donnez et permettent d'assurer la pérennité de l'activité.

- Utiliser des sacs de moins de 100 litres (afin qu'ils rentrent dans le bac de chargement)
- Veiller à toujours fermer les sacs
- Ne pas déposer de vêtements en vrac ou dans des cartons
- Donner des vêtements propres : les textiles souillés (peintures, graisses, solvants, etc) ne permettent pas leur réutilisation ou leur recyclage et doivent être déposés en déchèterie dans la benne tout venant
- Les vêtements de type K-way ou cirés en mauvais état ne peuvent pas être recyclés
- Il n'existe pas de recyclage pour les chaussures (elles doivent toujours être portables en l'état et liées par paires)

Pour tous renseignements, contactez-nous :

... au numéro vert : 0800 88 12 05 (appel gratuit)

... par mail : baptistou.tri@sdee48.fr

... sur le site internet : www.sdee-lozere.fr

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT,
plan départemental des déchets
C'EST NATUREL!

